



ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE AAPPMA

DU SAMEDI 06 03 2021 à 10h00

Cette année c'est la mairie de Cérilly qui accueille la tenue de l'assemblée générale annuelle 2021 de l'AAPPMA de Cérilly. L'assemblée générale annuelle 2020 s'est tenue dans la salle des fêtes de la mairie d'Isle et Bardais. L'activité de l'AAPPMA s'établit sur une zone géographique en lien avec les deux communes. L'assemblée se tient en présence de 14 membres, du Maire de Cérilly, de M. Cribellier (ONF) et de M. Larobe (Garde particulier de l'AAPPMA).

La réunion débute à 10h par un mot du président qui excuse monsieur le Maire de d'Isle et Bardais qui ne pourra assister cette année à l'assemblée générale annuelle. L'ONF est représentée par M. Cribellier.

Monsieur le Maire de Cérilly, nouvellement élu, prend la parole et souhaite la bienvenue à l'AAPPMA pour cette réunion annuelle à Cérilly dont les actions s'inscrivent depuis un an dans le contexte bien particulier du COVID, même si son domaine d'activité se déroule en extérieur. Tout en espérant un retour à la normale, à l'horizon 2022, d'une vie sociale et conviviale, monsieur le Maire remercie l'AAPPMA pour l'empoissonnement du plan d'eau du camping de Cérilly et annonce que la ville de Cérilly renouvellera sur 2021 son soutien à l'AAPPMA, comme les années précédentes, avec la mise à disposition de moyens humains et matériels pour les travaux d'entretien des abords de l'étang de Pirot.

Le président présente l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Rapport d'activités 2020 ;
- Bilan des cartes et point sur les dépositaires 2020/2021 ;
- Rapport de garderie 2020 ;
- Bilan financier 2020 et vote de son approbation ;
- Désignation des commissaires aux comptes de la commission de contrôle 2021;
- Projets 2021, budget prévisionnel 2021 et vote.

1) Rapport d'activités 2020:

L'année 2020 a été pleinement impactée par la crise sanitaire. Ce contexte a généré de nombreuses restrictions et contraintes requérant une forte détermination pour mener à bien les demandes de dérogations pour permettre à l'AAPPMA de réaliser les actions programmées.

De nombreux promeneurs sont venus à partir du 11/05/2020 faire le tour du plan d'eau alors que seule la forêt était à ce moment autorisée à la promenade. Il a fallu faire de nombreux rappels à l'ordre afin de ne pas mettre en péril les démarches engagées auprès de la préfecture pour obtenir une dérogation aux restrictions en vigueur. Si cela a profité à tous, ce sont avant tout les pêcheurs qui en ont profité au premier chef.

C'est également suite au dépôt de dossier de demande de dérogation qu'a pu être maintenu l'enduro de 72 h. La bonne tenue et l'engagement de tous, ont permis le strict respect des engagements pris auprès de la préfecture.

Enfin, les déversements de poissons et les opérations d'entretien des frayères en fin d'année ont également pu se dérouler suite à un travail de concertation avec la préfecture.

2020 est une année d'investissement avec l'acquisition de frayères artificielles flottantes financées à 50% par une subvention de la fédération. Ce projet a été initié fin 2019 dans la mesure où il y avait une incertitude sur l'évolution de la gestion du niveau du plan d'eau. Dans un premier temps, une partie des dispositifs de l'AAPPMA ont été adaptés pour devenir relevables et suivre ainsi les variations du niveau de l'eau. C'est la reproduction du brochet, en souffrance compte tenu du niveau de l'eau à cette époque, qui a été visée par cette première adaptation.

L'AAPPMA a également acquis des supports de communication : 2 banderoles, 2 roll-up et la flamme qui sont déployés dans cette salle de réunion. Ils présentent les actions de la fédération et de l'AAPPMA de Cérilly. Ils accompagneront les manifestations de l'AAPPMA, afin de contribuer à sa visibilité.

Un petit barnum est venu compléter le dispositif du grand barnum et a fortement contribué au bon déroulement de l'enduro de 72 heures permettant la canalisation et l'accueil des arrivants à la compétition.

Ces achats 2020 ont été faits dans le cadre d'une opération d'achats groupés conduit par la fédération départementale ce qui a permis à l'AAPPMA de profiter d'un tarif exceptionnellement avantageux.

Une opération de ramassage de déchets s'est déroulée avec la participation de nombreux bénévoles. Il est probable que la prochaine opération ne soit envisagée qu'en 2022 compte tenu de l'efficacité de l'opération 2020 et compte tenue de l'intervention régulière du garde lors de ses tournées et à la bonne tenue des pêcheurs en général.

L'AAPPMA a également mené une opération de broyage sur différentes bordures de l'étang en début d'année 2020.

Les travaux de réparation du système de levage des grilles de rétention des poissons au niveau du barrage ont été réalisés en milieu d'année.

Côté manifestations, l'enduro de juin s'est déroulée sous le format 72 heures suite à une forte demande et avec la participation de 39 équipes. Le bilan des poissons pris est de 330 carpes / 1600kg,

La pêche de nuit de septembre, en report de l'édition d'avril annulée à cause du confinement, s'est déroulée en parallèle à un concours feeder et avec la participation de 7 équipes seulement.

La pêche de nuit d'octobre a été bien plus populaire mais reste en dessous de celle des années antérieures avec la participation de 15 équipes. Le casse croûte a été supprimé au profit d'un tarif plus réduit. Bien que non comptabilisées avec précision comme lors d'un enduro, plus de 100 carpes ont été prises.

Fin 2020, la finale du championnat de France feeder vétérans n'a pas eu lieu suite à l'annulation des manches qualificatives en cours d'année en raison des contraintes sanitaires. Une demande de report sur 2021 a été formulée auprès de l'AAPPMA avec par contre une répartition des participants sur l'étang de Goule et Pirot, ce qui permettra de laisser de la place aux pêcheurs non participants à ce concours.

Les déversements de poissons dans l'étang de Pirot ont été finalisés en début d'année 2021, suite aux difficultés rencontrées par les pisciculteurs à s'approvisionner dans le cadre de pêche d'étangs (confinement, problème COVID des propriétaires, précipitations).

Le coût total des déversements est d'environ 9 400€, soit au-dessus de la moyenne des dernières années. Cette action a été soutenue par des dépenses maîtrisées et la réussite financière de l'enduro carpe malgré la déconvenue soudaine de l'application non concertée du nouveau mode de calcul des besoins en déversements impactant la part de reversion de la réciprocité de près de 2 400€ soit -1/3 de sa valeur habituelle.

Auront manqué à notre commande une quarantaine de kilos de brochets et 100kg de grosses perches (1 400€). Les apports réalisés sont :

- Carpes : 532kg/65 poissons de 7/10kg, 135kg/100 poissons de petites tailles (0,8/1,8kg), [et 298kg/64 poissons en janvier 2020 \(non précisé en réunion\)](#)
- 171 kg de tanches en décembre de 1,3kg en moyenne,
- 160 kg de brochets pour 70 pièces en janvier, à la taille de capture.

Soit environ 1,3 tonne où les conseils de déversement du nouveau mode de calcul de la fédération se bornent à environ 600kg.

Dans le plan d'eau de Cérilly, l'AAPPMA a déversé au titre de son partenariat avec la commune : 35kg de tanches/gardons et 10 petites carpes.

L'AAPPMA avait décidé de s'engager en 2020 sur une opération de marquage des carpes avec des objectifs multiples : évaluation de croissance des poissons nouveaux ou existants et évaluation du cheptel global.

Le déversement de décembre a permis le rodage de la pratique du marquage temporaire et indolore des carpes. Des pêcheurs jouent le jeu et communiquent régulièrement sur les prises de poisson marqués, ce qui permet d'alimenter la base de données. Pour 2020, le but premier sera de voir le déplacement des poissons, le maintien de leur bonne santé par l'absence de perte de poids et l'évaluation du cheptel en fonction des taux reprises particulièrement pendant les enduros qui couvriront la quasi-totalité du plan d'eau. Le niveau de progression de poids des poissons permettra notamment d'évaluer une surdensité si les poissons ne profitent pas. En 2022, une recherche d'évolution en terme de croissance pourra être menée si les marquages persistent comme attendu.

L'ensemble de ces interventions 2020 sont listées en annexe 1.

En terme de communication :

l'AAPPMA a fait l'objet au travers de ses manifestations de trois articles dans la presse locale.

L'AAPPMA a bénéficié d'un encart important dans la revue des associations de Cérilly.

Dans le contexte de crise sanitaire, l'AAPPMA a beaucoup communiqué et a publié 51 articles sur son compte facebook qui ont touché 108 640 personnes au total, même si certaines personnes suivent régulièrement les publications de l'AAPPMA et sont donc communes à ces articles. Ces publications ont généré 16 264 interactions, c'est-à-dire des messages « likés » ou commentés ou relayés vers d'autres personnes.

2) Cartes de pêche:

L'étang de Pirot est resté ouvert tout le mois de juin 2020 et a connu une très forte fréquentation, avec une forte vente de cartes journalières. La fédération a d'ailleurs confirmé ce phénomène de retour vers la nature remonté par les détaillants d'articles de pêche.

| Produit | Saison 2019 | Saison 2020 | Evolution sur l'année | |
|--|-------------|-------------|-----------------------|----------------|
| | Nombre | Nombre | Nombre | % |
| Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2020 (Entente Halieutique du Grand Ouest) | 108 | 101 | -7 | -6.48% |
| Carte Personne majeure | 26 | 33 | +7 | +26.92% |
| Carte Personne majeure - Offre d'automne | 8 | 4 | -4 | -50% |
| Sous-Total des cartes Personne Majeure | 142 | 138 | -4 | -2.82% |
| Carte Découverte Femme | 8 | 11 | +3 | +37.5% |
| Carte Personne mineure | 31 | 40 | +9 | +29.03% |
| Carte Découverte -12 ans | 50 | 37 | -13 | -26% |
| Carte Hebdomadaire | 33 | 32 | -1 | -3.03% |
| Carte Journalière | 128 | 210 | +82 | +64.06% |
| Total Cartes de Pêche | 392 | 468 | +76 | +19.39% |
| Option Entente Halieutique du Grand Ouest | 5 | 3 | -2 | -40% |
| Total cartes de pêche + options | 397 | 471 | +74 | +18.64% |

La tendance de vente de cartes est à la baisse sur l'ensemble du département (-5%) mais est inférieure pour l'AAPPMA. Une tendance forte sur les cartes journalières est constatée départementalement pour quelques AAPPMA qui atteignent une progression de +50%, notre AAPPMA (> +60%) est la plus touchée positivement au niveau départemental.

Les cartes d'automne (8) stables en 2020 (erreur dans tableau suite avancement au 1^{er} sept) seront reconduites en 2021 ainsi que la mise en place de parrainages jeunes. Nous apprenons par contre au compte goutte de nouvelles promotions décidées sans concertation par le niveau national (parrainage femme, parrainage carte journalière) ce qui pose questionnement quant au fait de pénaliser ceux qui prennent leur carte à la première heure. De plus cela complique significativement le travail des dépositaires et des annonces tardives manquent de lisibilité pour les bénéficiaires potentiels.

Les tarifs des cartes de 2020 sont maintenus pour l'année 2021.

Pour cette année 2021, après un creux dans les ventes de fin janvier à mi-février la tendance est à la souscription avec notamment de nombreuses cartes prises ces derniers jours ce qui peut être en lien avec l'ouverture de la truite dans une semaine bien que cela ne concerne pas immédiatement les pêcheurs de Pirot.

Tableau de bord à la date du 05/03/2020

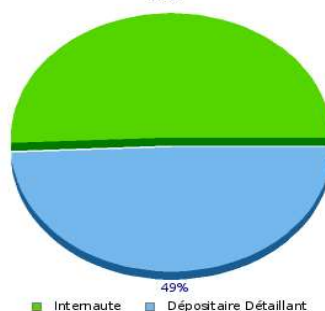
| Produit | Saison 2020 | Saison 2021 | Evolution au 05/03/2020 / 05/03/2021 | |
|---|-------------|-------------|--------------------------------------|----------------|
| | Nombre | Nombre | Nombre | % |
| Carte Personne majeure | 9 | 18 | +9 | +100% |
| Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2021 | 52 | 59 | +7 | +13.46% |
| Sous-Total des cartes Personne Majeure | 61 | 77 | +16 | +26.23% |
| Carte Découverte Femme | 2 | 3 | +1 | +50% |
| Carte Découverte Femme (parrainage) | | 1 | +1 | --- |
| Carte Personne mineure | 8 | 14 | +6 | +75% |
| Carte Découverte -12 ans | 7 | 7 | 0 | 0% |
| Carte Découverte -12 ans (parrainage) | | 1 | +1 | --- |
| Carte Journalière | 5 | 6 | +1 | +20% |
| Total Cartes de Pêche | 83 | 109 | +26 | +31.33% |
| Total cartes de pêche + options | 83 | 109 | +26 | +31.33% |

En baisse régulière chaque année, la part des ventes de cartes par les dépositaires arrive désormais juste sous l'équilibre (49%) avec celle des ventes par internet (51%). Le nombre de dépositaires reste maintenu à 5 en 2021.

Statistiques du 13/12/2019 jusqu'au 31/12/2020

| Point de vente | Nbre de Commandes | Nbre de produits | Pourcentage |
|------------------------|-------------------|------------------|-------------|
| Internaute | 218 | 256 | 50.70% |
| Dépositaire Détaillant | 212 | 212 | 49.30% |
| Total | 430 | 468 | 100% |

Répartition par points de vente



Les dépositaires pour l'AAPPMA en 2021 sont :

- l'office de tourisme de Cérilly,
- Terralim à Cérilly,
- le camping des écossais d'Isle et Bardais,
- le relais de la forêt à Valigny,
- Intermarché à Ainay le Château.

3) Garderie:

Le président donne la parole au garde particulier de l'AAPPMA.

M. Larobe évoque la forte pression de pêche qu'il a constaté, avec notamment un pic le 25 mai à 130 pêcheurs dont majoritairement des pêcheurs aux carnassiers ce jour là. Suite à cette pression de pêche exceptionnelle avant l'été il a été constaté une proportion importante de poissons abîmés. Le comportement peu respectueux regrettable de certains et rares pêcheurs n'y est probablement pas pour rien. Lors de ses 108 sorties, il a contrôlé 858 permis différents. Sur ce temps de présence 1863 pêcheurs ont été identifiés au bord de l'eau mais ne sont comptabilisés qu'une fois en nombre de permis lorsqu'il ont déjà été contrôlés précédemment.

Les types de pêche pratiquées sont représentées comme suit :

- pêche au coup 60 ;
- pêche au feeder 279 ;
- pêche à l'anglaise 2 ;
- carpistes 1156 ;
- pêcheurs aux carnassiers 366.

Parmi les infractions sont encore déplorés des feux de sol, en régression toutefois par rapport à 2019. Les autres infractions étant des défauts de permis et 3 pour pêche de nuit. Il est d'ailleurs rappelé par M. Larobe que ses contrôles sont stricts et sans aucun passe-droit, l'investissement de l'AAPPMA devant être respecté.

La fréquentation de l'étang a été essentiellement celle des habitants de l'Allier avec moins de personnes venant de plus loin, probablement en raison de la crise sanitaire et des contraintes de déplacement.

Le président remercie M. Larobe pour son action et son investissement.

4) Bilan financier 2020:

Le bilan financier est présenté, poste par poste. Il est rappelé qu'il s'agit d'un bilan financier d'engagement afin d'avoir une vision réelle des avoirs de l'AAPPMA qui intègre notamment près de 7 000€ de dépenses payées début 2021 générées par l'activité 2020, la plus grande partie étant liée aux déversements de poissons retardés qui représentent pas moins de 5 962€.

Malgré la perte financière sur la reversion, avec la prime COVID et les recettes supplémentaires des manifestations et l'absence de livraison d'une partie du poisson commandé (1 400€) l'objectif de déficit a pu être maintenu. Le solde des actifs avec 25 342,69€ reste au-dessus de l'équivalent d'une année de dépenses pour assurer l'année 2021.

Personne ne demandant plus la parole, les comptes sont soumis au vote de l'assemblée.

Les comptes 2020 sont approuvés par l'assemblée générale à l'unanimité, ils seront transmis à la fédération.

Le bilan financier 2020 est présenté en annexe 2.

5) Désignation de la commission de contrôle:

Le président sollicite les personnes présentes dans l'assemblée au poste de contrôleur des comptes de l'AAPPMA. Les trois contrôleurs sortants acceptent de se représenter.

Personne ne demandant plus la parole, la désignation des contrôleurs est soumise au vote de l'assemblée.

M. Coquelin, M. Souchal et M. Tissier sont reconduits dans leur fonction pour l'exercice 2021 par l'assemblée à l'unanimité.

6) Projets 2021 et budget prévisionnel 2021:

La journée de nettoyage des abords de l'étang n'a pas été reconduite pour cette année eu égard aux contraintes sanitaires mais aussi à un recensement visuel réduit de déchets et des campagnes passées efficaces, soutenues par une vigilance hebdomadaire sur le site.

Côté manifestations, il avait été suggéré à l'AG 2020 l'avancement de la dernière pêche de nuit à septembre. Du fait du Covid et de l'impossibilité de tenir la manifestation d'avril, un report a pu exceptionnellement être obtenu en 2020 mais la manifestation de septembre n'a pas connu un franc succès en terme de popularité au regard de la réussite néanmoins moyenne de celle d'octobre. C'est pourquoi il a été décidé de maintenir les périodes traditionnelles pour les manifestations pour les demandes d'autorisation de pêche de nuit déposées en préfecture à l'automne. Les 3 créneaux de pêche de nuit 2020 demandés ont été acceptés. Les dates validées sont :

- du 15 au 18 avril entre pâques et l'ouverture du carnassier,
- du 24 au 27 juin,
- du 30 septembre au 3 octobre.

Après réflexion le conseil d'administration a décidé d'utiliser ces dates pour deux enduros l'un de 48h du 16 au 18 avril et l'autre de 72h en juin et un maintien d'une pêche de nuit sur la période d'automne. La pêche de nuit du 15 au 18 avril n'étant autorisée que pour les manifestations il ne sera pas possible de pêcher librement la carpe de nuit pour la nuit du 15 au 16 avril qui précède la manifestation programmée.

Le comité départemental de l'Allier de la fédération française de pêche sportive au coup a fait 2 demandes de dates pour des manifestations sur l'étang de Pirot.

- les 04 et 05 septembre pour une manche qualificative régionale du challenge feedertech Sensas. Une quarantaine de compétiteurs est attendue.
- les 30 et 31 octobre pour l'organisation d'une finale coupe de France vétérans avec environ 120 participants, épreuve envisagée en partage avec l'étang de Goule. Cette manifestation prévue en 2020 avait été annulée pour cause de crise sanitaire.

Toutes ces manifestations restent bien entendu suspendues à l'évolution de la crise sanitaire notamment l'enduro d'avril.

Le projet de marquage des carpes mis en œuvre cet hiver par tatouage entre désormais dans sa phase de retour de données avec un complément de marquage d'environ 25 poissons en cours de saison pour atteindre un effectif de 100 petits poissons et bientôt 100 poissons de belle taille (très majoritairement entre 7 et 10kg). Des premiers retours de prises sont déjà signalés et enregistrés, ils viendront compléter les données collectées pendant les enduros. Les pêcheurs sont invités à signaler ces prises particulières (secteur, photos des points et d'un côté du poisson, poids). De même un fichier des +10kg est en cours de constitution au gré des prises qui nous sont remontées.

Peu de travaux sont envisagés par l'AAPPMA cette année, un projet d'amélioration de la signalétique est engagé en concertation avec l'ONF sur la base à confirmer de 4 emplacements d'information. Les panneaux pourraient être grandement subventionnés en achat groupé via la fédération départementale. Leur support devra être conforme aux exigences normatives de l'ONF, pour autant du mobilier ONF n'est pas envisageable pour des raisons financières au regard d'un coût unitaire de l'ordre de 700€. L'AAPPMA cherchera une fabrication artisanale sur un objectif global de 1000€ pour l'ensemble des 4 emplacements envisagés (panneaux+supports).

Au-delà de l'assemblée générale extraordinaire relative à une modification de statut qui suit cette réunion, l'année 2021 sera également marquée par une assemblée générale extraordinaire, à tenir entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre, pour l'élection complète du conseil d'administration qui comme dans toutes les AAPPMA doit être intégralement désigné à nouveau pour effet au 1^{er} janvier 2022. Celle-ci vient en report de l'élection de 2020 annulée nationalement en raison de la crise sanitaire. 4 personnes se sont déjà signalées comme intéressées pour venir compléter l'équipe actuelle, les portes sont ouvertes tant bien pour rejoindre le CA que pour de l'aide bénévole. De même que cela était prévu en 2021, une élection complète du conseil d'administration de la fédération départementale s'en suivra en 2022, en mars probablement.

Pour ce qui est des travaux sur l'étang, la parole est donnée à l'ONF :

Le Président donne donc la parole à M. Cribellier sur les travaux sur le barrage annoncés officiellement ce début mars dans la presse locale du Cher. Ceux-ci changeront définitivement le mode de vie piscicole avec un objectif de maintien constant du niveau avec de légères variations en fonction des conditions météorologiques et hydrauliques locales et avec une suppression du marnage hivernale qui aujourd'hui impacte grandement la reproduction naturelle notamment celle des brochets.

M. Cribellier fait d'abord un petit point sur les travaux de sécurisation du bord de l'étang effectués mercredi dernier et consistant en l'abattage de hêtres devenus dangereux suite à la sécheresse pour les pêcheurs et promeneurs, travaux qui ont visiblement inquiété les pêcheurs présents bien que situés sur la berge opposée.

Ensuite, il annonce l'action des agences de l'eau et notamment l'agence de l'eau Loire Bretagne qui fait procéder à l'analyse de la qualité de l'eau de certains plans d'eau dont celui de Pirot dans une campagne nationale. Un prélèvement a eu lieu le 22/02/2021, cinq autres interventions sont encore à venir dont une bathymétrie permettant de cartographier le fond de l'étang.

M. Cribellier informe l'assistance sur le déroulé des travaux sur le barrage. Le projet d'étude des travaux qui s'inscrivent dans le cadre du plan de relance du gouvernement est attendu pour juin. Le début des travaux est attendu pour novembre et leur réception pour juin 2022. Le but de ces travaux est de permettre un maintien du niveau de l'eau à 13.80 m /14.05 m (niveau à confirmer par les études en cours) alors qu'il y a eu, les pistes principales de sécurisation face à une crue d'importance tri-millénaire étaient plutôt un abaissement permanent vers probablement une cote de 10m seulement (environ 1.50m sous le niveau bas d'hiver), voire même un assèchement du barrage. Les travaux se concentreront sur l'évacuateur de crue. Une réunion avec tous les utilisateurs de l'étang sera organisée en octobre 2021 avant le début des travaux. Ces travaux nécessiteront un abaissement modéré du niveau d'eau qui pourrait être comparable à celui de l'hiver. Un niveau normal pourrait donc ne pas être retrouvé à l'été 2022, mais plus tard.

Enfin M. Cribellier évoque des travaux qui nécessiteraient d'avoir lieu sur une vanne de demi-fond fuyarde. S'il s'avérait impossible de réaliser les travaux de façon sécurisée grâce à un système de ballons d'obturation gonflables, il faudrait alors abaisser le niveau de l'eau à 3.75 m. Si les travaux sur la vanne ne prendraient que quelques jours, il faudrait beaucoup de temps pour que le niveau de l'eau remonte à sa cote normale. Par conséquent, il conviendra d'interdire la pêche une partie de l'année en niveau bas. Autres conséquences: les choix de déversements de l'AAPPMA seraient remis en cause en fonction de la période de travaux et le cheptel actuel pourrait souffrir de la baisse prolongée du niveau d'eau. Une attention particulière sera portée sur l'évolution de la situation.

Le président remercie M. Cribellier de son intervention pour ces nouvelles importantes.

Le budget 2021 légèrement déficitaire est présenté. Il inclut des investissements matériels et travaux limités en rapport avec les projets présentés (signalétique) et 3 manifestations annuelles carpe avec retombées financières à l'AAPPMA. La baisse de financement de la fédération départementale est désormais intégrée. Le niveau de déversement de poissons du prochain hiver dépendra essentiellement de la réussite des manifestations carpes.

Personne ne demandant plus la parole, le programme d'activités et de budget 2021 sont soumis au vote de l'assemblée.

Le programme d'activités et le budget prévisionnel 2021 sont approuvés par l'assemblée générale à l'unanimité, ils seront transmis à la fédération.

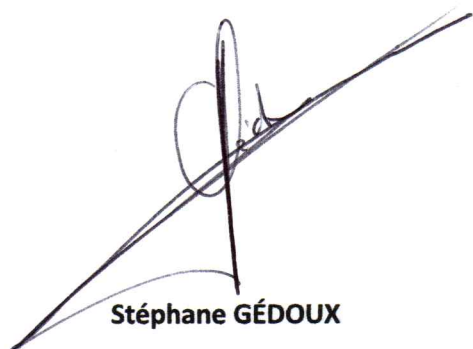
Le budget prévisionnel 2021 est présenté en annexe 3.

7) Questions diverses:

Il est rappelé par le président que les questions diverses seront abordées à la fin de l'assemblée générale extraordinaire qui suit. Plus personne ne demandant plus la parole, le président clôture cette assemblée générale et remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur attention et leur intérêt portée à l'AAPPMA.

La séance est ainsi levée à 11h50, le 6 mars 2021

Le Président



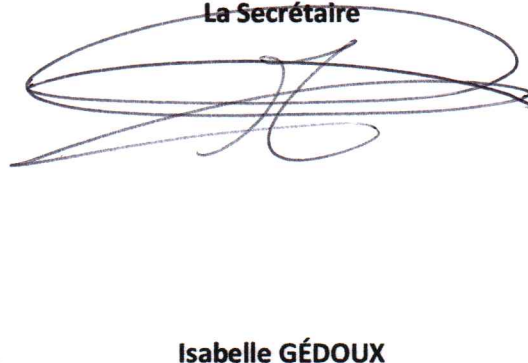
Stéphane GÉDOUX

Le Trésorier



Sébastien CHEVARIN

La Secrétaire



Isabelle GÉDOUX